

# FFSA

CHAMPIONNAT RALLYE  
DE FRANCE TOUT TERRAIN



## REGLEMENT PARTICULIER

# 13<sup>ème</sup> RALLYE

# TOUT-TERRAIN

# TERRES DU GÂTINAIS

## Les 26, 27 et 28 avril 2019



## PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu (Corbeilles en Gâtinais)
Mars		Parution du Règlement et Ouverture des engagements	
15 avril	Minuit	Clôture des engagements	
25 avril	Dès 8h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire	Voir article 7.1.8.P et article 6.2.6.P
26 avril	16h / 18h30	Vérifications administratives	Salle des DOUVES derrière la MAIRIE
26 avril	16h40 / 19h15	Vérifications techniques	Place de l'église sous la halle
26 avril	16h30	Mise en place du parc fermé	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
26 avril	17h30	1ère réunion du Collège	PC centre culturel
26 avril	19h55	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape.	PC du rallye centre culturel ( <u>affichage officiel</u> ), au local relations concurrents parc d'assistance, au parc fermé et à la salle du Gâtinais lors du briefing
26 avril	20h	Briefing concurrents	<u>Salle du Gâtinais</u>
27 avril	9h	Départ du rallye, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
27 avril	17h26	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
27 avril	19h45	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape	PC centre culturel, au local relations concurrents parc d'assistance et au parc fermé
28 avril	8h	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
28 avril	16h32	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent	Parc fermé de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais
28 avril	18h20	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	PC centre culturel, et au parc fermé au plus tard 30' après arrivée en parc fermé du dernier concurrent
28 avril	18h30	Remise des prix	Gymnase

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA LOIRET organise 26, 27 et 28 avril 2019, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie du GÂTINAIS en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec Participation Etrangère Autorisée dénommé :

### 13<sup>ème</sup> Rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS

Le présent règlement a reçu le visa de la LSA Centre-Val de Loire N° 002/2019 en date du 31/01/2019

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 111 en date du 12/02/2019

Organisateur administratif : ASA LOIRET

Président : Gilles ROUX

Organisateur technique : Ecurie du Gâtinais

Président : Sophie GARDIA

Secrétaire du meeting : Sophie GARDIA

#### Comité d'organisation :

Président :

Gilles ROUX

Vice-présidente :

Sophie GARDIA

Secrétaire :

Sophie GARDIA

Trésorière :

Karine LAUNAY

Membres :

Jacques COURTIN, Jérôme GARDIA, Laura PIVERT

Conseillers technique et administratif : Sylvain OMNES et Roger SOULAT

Permanence du rallye :

- avant le Rallye:

Gilles ROUX – 18 rue de la Garenne

45240 La Ferté Saint Aubin

Tél Mobile 06 79 53 02 69

E-mail [roux.gilles45@orange.fr](mailto:roux.gilles45@orange.fr)

- pendant le Rallye (à partir du jeudi 25 avril 2019) :

Au PC course, Centre Culturel de Corbeilles en Gâtinais

Gilles ROUX 06 79 53 02 69

Sophie GARDIA 06 75 39 34 68

#### 1.1P. : OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	HULOT	Jean-René	7288	1003
Président de collège	CITERNE	Eugène	10415	0114
Membre du collège	DUMOND	Rémy	3808	1507
"	SEGOUIN	Jean-Marc	3352	1507
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1010
Directeur de course adjoint (et rallye2)	PERROT	Elizabeth	6567	1504
Adjoint à la DC / délégué ES	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0112
	VERGNORY	Hubert	7092	1317
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	CHAUMERON	Jacques	8066	1504
Tricolore	PERROT	José	6570	1504

000	MORIN	Christophe	25670	1504
00	PEREZ	Philippe	56250	1003
0	CATINOT	Jannick	37928	1504
OTT	PELLISSIE	Michel	147969	1003
Damier	BRISSET	Jean-Yves	3244	1504
Juge de faits	ESNAULT	Jean-Yves	6577	1504
''	DECARNIN	Rémi	155905	1504
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	BEREAU	Régis	136886	1507
'' (et rallye2)	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	DUROU	Hervé	49716	0112
''	HERHEL	Olivier	15550	1503
''	TOURLOURAT	Michel	8826	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1010
''	POINSENET	Océane	126543	0111
Responsable Parcs	FOUCAULT	Gilbert	5517	1501
Médecin responsable	DIACONO	Dominique	27240	1504
Responsable classements	DUCROCQ	Frédériq	10399	1004
Chargé relation presse	PIVERT	Laura	248730	1504

**Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 13<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les horaires de convocation, **à respecter impérativement**, au CHA d'entrée aux vérifications administratives seront mis sur le site du rallye le lundi précédent l'épreuve.

#### **Vérifications administratives : le 26 avril 2019 de 16h00 à 18h30**

Lieu : Salle des DOUVES derrière la MAIRIE de CORBEILLES en GÂTINAIS (en face du PC).

#### **Vérifications techniques : le 26 avril 2019 de 16h40 à 19h15**

Lieu : CORBEILLES en GÂTINAIS, Place de l'église sous la halle.

**Le déchargement et le rechargement des véhicules se fera obligatoirement** sur le parking de LA SUCRERIE à CORBEILLES en GÂTINAIS

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage CATINOT, Avenue de Bordeaux, 45 490 CORBEILLES EN GÂTINAIS

Taux horaire : 60 euros TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. : Demande d'engagement – Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 13<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 15 avril 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Sophie GARDIA  
358 Rue des Pinières  
45270 - LADON  
Tél 0675393468 Mail [sophie.gardia@wanadoo.fr](mailto:sophie.gardia@wanadoo.fr)

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à : 80 voitures maximum

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 euros\***
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 euros**

\*Pour pilote de l'ASA LOIRET : 450 euros

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (ou par virement pour les concurrents étrangers).

**Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : ASA LOIRET**

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement (joindre impérativement un RIB à l'engagement).

Les montants d'engagement seront mis en banque à la fin des vérifications.

#### 3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

### **3.3P : Ordre de départ**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

#### **3.3.2 P : Attribution des numéros**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

L'organisateur crée une catégorie particulière appelée **LEGEND GROUP (titre non reconnu par la FFSA)**

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2001 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2001
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libres

Le concurrent devra spécifier sur le bulletin d'engagement sa candidature dans cette catégorie qui sera validée lors des contrôles techniques

### **4.3P : Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**UN SEUL** véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6 du règlement standard des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1<sup>er</sup> constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

### **5.1 Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P: Description**

Le 13<sup>ème</sup> rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS représente un parcours total de 256,6 km, dont 113,8 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 142,8 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5	LA SUCRERIE	14,5 km
ES 2/4/6	LORCY-LE MONT	11 km
ES 7/9/11	PANNES	10,2 km
ES 8/10/12	ST MAURICE	11,9 km

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

### **6.2.6P**

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 25 avril 2019 de 8h30 à 18h30

Vendredi 26 avril 2019 de 8h30 à 16h00

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

**Les concurrents devront obligatoirement porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance. A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.**

Une surveillance sera effectuée par l'organisation dès le lundi, et plus particulièrement du jeudi 25 au vendredi 26 avril.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au collège des commissaires sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 26 avril 2019 si les conditions météo le permettent. Départ à 9 h, parking camions de la sucrerie de CORBEILLES EN GÂTINAIS. Pneus adaptés obligatoires.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### **7.1.8P**

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu :

Café de l'UNION (TABAC/PMU)

6 place St Germain CORBEILLES

Horaires :

Jeudi 25 avril 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vendredi 26 avril 2019 de 8h30 à 12h30

### **7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :**

#### **7.2.11P**

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- commissaires : Combinaisons ou Chasubles orange et badge indiquant la fonction

### **7.5.1P rappel des règles spécifiques rallyes tout terrain**

**Conforme à l'article 7.5.1 des règles spécifiques des rallyes tout terrain**

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégées et matérialisées pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

### **7.6. PARC FERME**

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes tout terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1.1P

**-Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE.  
(Joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement).  
ATTENTION en absence du RIB lors de l'engagement, les prix ne seront pas distribués au concurrent.**

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants).

### SUR LA BASE DE 80 PARTANTS

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	180 €	145 €	110 €	80 €	75 €	65 €	55 €	45 €	755 €	
<b>Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B/T2B+ - SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	410 €	320 €	225 €						3 820 €	
Si au moins 10 partants				180 €	135 €				1 260 €	
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	45 €	880 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	590 €	465 €	335 €	260 €	210 €	165 €	130 €	90 €		
<b>Classes (dont T3/1A et T3/2A)</b>										
<b>Nbre de classes</b>	22									
Si au moins 3 partants	75 €								1 650 €	
Si au moins 5 partants		40 €							880 €	
Si au moins 7 partants			35 €						770 €	
								<b>Total</b>	<b>10 015 €</b>	
									<b>avec les prix particuliers</b>	<b>11 015 €</b>

### SUR LA BASE DE 60 PARTANTS

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	135 €	110 €	80 €	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	565 €	
<b>Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B/T2B+ - SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	305 €	240 €	170 €						2 860 €	
Si au moins 10 partants				135 €	100 €				940 €	
Si au moins 15 partants						75 €	55 €	35 €	660 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	440 €	350 €	250 €	195 €	155 €	125 €	95 €	70 €		
<b>Classes (dont T3/1A et T3/2A)</b>										
<b>Nbre de classes</b>	22									
Si au moins 3 partants	55 €								1 210 €	
Si au moins 5 partants		30 €							660 €	
Si au moins 7 partants			25 €						550 €	
								<b>Total</b>	<b>7 445 €</b>	
									<b>avec les prix particuliers</b>	<b>8 445 €</b>



En plus de ces prix seront remis des « **Primes Performances** » ainsi qu'un prix « **LEGEND GROUP** »

**PRIMES PERFORMANCES :**

scratch	25ème	35ème	45ème	avant dernier
ES2	100€			
ES5		100€		
ES8			100€	
ES11				100€

**LEGEND GROUP :**

Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées à l'article 4P.

PRIMES	1er T1A	2ème T1A	3ème T1A
	150€	100€	50€
	1er T1B	2ème T1B	3ème T1B
	150€	100€	50€

NOTA :

- Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.
- Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes
- Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe ou de classe et seront remis même en cas d'abandon
- Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation
- Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

**10.2.P**

Coupes

- 2 coupes aux 3 premiers du classement scratch et 1 coupe aux 7 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du classement Challenge 2RM (toutes classes confondues), 1 coupe aux 2 suivants,
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV rallye (toutes classes confondues), 1 coupe aux 2 suivants,
- 1 coupe aux 3 premiers des voitures « LEGEND GROUP » en T1A et T1B,
- 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenges),
- 1 coupe « coupe des dames pilotes » pour la première pilote,
- 1 coupe « coupe des dames copilotes » pour la première copilote,
- 1 coupe au 1er équipage étranger,
- 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort).